

GREFFES D'ORGANES ET DE TISSUS

Les chiffres d'abord !

Les greffes d'organes et de tissus ne passent pas fatalement par un transfert dans un centre ou un établissement hospitalier à l'étranger. L'acte chirurgico-médical est, depuis quelques années déjà, à la portée des praticiens nationaux, dans les centres hospitaliers algériens. Entre le deuxième semestre 2005 et le 22 juillet 2007, il a été, pour l'exemple, pratiqué, au niveau des 11 centres greffeurs, 116 greffes rénales. Conséquence à la «nationalisation» de ces interventions et d'autres, le taux des transferts pour soins à l'étranger a sensiblement baissé.

Sofiane Aït-Ifil Alger (Le soir) - À interroger la statistique officielle, présentée, hier, au niveau du ministère de la Santé, à l'occasion d'une première évaluation du programme de réduction des transferts pour soins à l'étranger, tracé en mai 2006, les prévisions esquissées alors sont de loin atteintes. La solution de substitution raisonnée ne relevait donc pas de la prétention démesurée. En tout cas, le ministre de la Santé, Amar Tou, semble satisfait de cette performance quantitative de la médecine algérienne. D'ailleurs, a-t-il mis une dose apparente d'assiduité à écouter le Pr Bougharbal fournir le détail de cette opération ayant

consisté à réduire autant que faire se peut les transferts pour soins à l'étranger. La commission nationale médicale des transferts pour soins à l'étranger n'a à l'évidence pas chômé. Elle a eu à traiter, durant l'année 2006, pas moins de 1 922 dossiers de demandes de transfert. Elle n'en a retenu que 1 002. Statistiquement, c'est globalement positif. Il reste à savoir si les récusations qu'elle a eu à prononcer trouvent véritablement des justificatifs au plan médical. Le Pr Chaouche du CHU Mustapha-Pacha trouve en tout cas peu sérieux, d'un point de vue de la médecine, de récuser un dossier de transfert au motif, pour la greffe de rein, d'incom-

patibilité entre le donneur et le receveur. Il a tenu à le faire savoir, à travers une remarque, tout ce qu'il y a de confraternel au président de la commission nationale des transferts, le Pr Bougharbal, qui, dans son exposé, a catalogué comme insensée la demande de transfert pour une telle greffe, c'est-à-dire pour les cas d'incompatibilité. Sinon, le tableau des transferts présenté par le Pr Bougharbal place en pole position les transférés à l'étranger pour des soins cardiologiques, suivis par les malades nécessitant des soins neurochirurgicaux. Les premiers étaient, en 2006, au nombre de 398 sur un total de demandeurs évalué à 791. Les seconds ont été, pour la même période, au nombre de 145 sur un total de 248 postulants. Pour le 1er semestre 2006, la statistique des transférés a dégingolé pour ne retenir que 150 pour les soins en cardiologie sur un total de 318 demandeurs. Mais pour les admis en neurochirurgie, les transferts ont trahi la prévision. Sur les 176 demandeurs, 110 ont été transférés. Ce qui donne

un taux de plus de 21% par rapport au taux enregistré pour l'année 2006. Cependant, globalement, il reste que le taux des transferts pour des soins à l'étranger a connu une courbe descendante entre 2006 et le 1er semestre 2007. Une chute de l'ordre de 36,1%. Pour le 1er semestre 2007, ils n'étaient au total que 384 transférés sur un nombre de demandeurs équivalant à 853. La pratique des greffes d'organes en Algérie a généré évidemment une économie de devises pour le contribuable. Mais le souci d'économie devra-t-il primer sur la santé des

citoyens ? La question mérite d'être soulevée d'autant que de la rencontre d'évaluation d'hier, il s'est dégagé comme une frénésie à promettre plus que possible. D'ailleurs les responsables d'enceintes hospitalières ont été invités dans un passé récent à livrer leurs prévisions en matière de greffes à réaliser. Autrement dit, un engagement qui vaut une obligation de résultat. Ce qui s'est vérifié hier, lorsque M. Belayad a présenté l'état des greffes réalisées. Il a été contraint de ravalier sa statistique tant les directeurs d'hôpitaux présents se faisaient un

devoir de le corriger. Le ministre a dû lui-même, sa colère à peine retenue, procéder aux rectifications de dernière minute, en pleine réunion d'évaluation. Une question : si les directeurs d'hôpitaux avaient transmis des rapports écrits sur l'état des greffes réalisés au niveau de leurs enceintes, aurait-il eu ce cafouillage ? Certainement que non. Sinon, il est à noter qu'en 2007, 193 greffes de la cornée ont été réalisées sur un total de 9 centres greffeurs, ainsi que 4 opérations de transplantations hépatiques et 68 greffes de moelle osseuse.

S. A. I.

Bon à savoir

- Entre 3 500 et 4 000 malades nécessitant des interventions en cardiopathie congénitale en pédiatrie sont inscrits sur une liste d'attente et attendent leur tour d'être admis au seul centre spécialisé en la matière, celui de Bou-Ismaïl, en l'occurrence.
- En 2005, 43 enfants nécessitant un transfert pour soins à l'étranger sont morts faute d'avoir obtenu leur visa.
- 75% des étudiants en médecine qui ont obtenu des bourses pour des post-graduations à l'étranger ne sont pas revenus à la fin de leur cycle d'études.

• Les praticiens algériens sont très peu enclins à collaborer avec les hôpitaux jordaniens pour le traitement de la scoliose. Les hôpitaux spécialisés d'Amman ont été substitués aux hôpitaux français – en termes de convention – puisque les prix pratiqués par ces derniers sont jugés onéreux.

• L'hôpital Marie-Curie de Paris a facturé 150 000 euros à la Cnas pour des malades transférés et pris en charge pour rétinoblastomes.

S. A. I.

OUVERTURE DES OFFRES TECHNIQUES POUR DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Treize entreprises en lice

Treize entreprises ont postulé pour l'étude d'exécution et de construction des ouvrages des lots n° 2 et 3 du projet d'alimentation en eau potable des centres urbains situés sur les axes Kouadiat Acerdoune-Aïn El Hadjel-Boughezoul et Ouadhias à partir du barrage de Kouadiat Acerdoune dans les Wilayas de Bouira et de Médéa. Il s'agit pour le lot n° 2 de la réalisation de 120 km de conduites en fonte ductile, de cinq stations de pompage, d'un réservoir de 1000 m³ à 12 000 m³ pour un volume total à distribuer de 21 millions de mètres cubes par an.

Pour le 3^e lot, il s'agit de la réalisation de 195 km, de 7 réservoirs et d'un système de télétransmission. 5 entreprises ont fait part de leur intérêt pour le premier lot. Le groupement algérien Hydro Aménagement GTH se propose de réaliser l'ouvrage en 28 mois, le chinois CSCEC dit le faire en 26 mois, tandis que le canadien SNC Lavalin réclame 30 mois et un groupement algéro-portugais.

La cinquième entreprise, Sino Hydro, a été éliminée par la commission qui a découvert que l'offre financière qui accompagnait le dossier technique n'était pas cachetée conformément à la réglementation. Cet oubli de la part des Chinois leur a valu une disqualification qui n'est pas sans déplaire aux autres participants qui voient en eux de redoutables concurrents. Le troisième lot, quant à lui, a reçu 8 offres émanant d'entreprises algérienne, chinoise, turque et brésilienne. La commission d'évaluation va devoir étudier les différentes propositions.

N. I.

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORET

Une légère régression

Les opérations menées dans le cadre de la campagne de prévention et de lutte contre les feux de forêt, entamée au début de la saison estivale par la direction générale des forêts, sont toujours de mise.

Selon un communiqué de la direction des forêts adressé à notre rédaction, il a été enregistré dans l'intervalle du 14 au 20 juillet, 114 foyers répartis sur une superficie de 852,73 ha dont 375,97 ha en forêts, soit une moyenne de 16,28 foyers par jour et de 7,48 ha par foyer.

Par ailleurs, il est fait état de 383 foyers sur une superficie de 7 055,24 dont 4 147,88 ha de forêts soit une

fréquence de 6 foyers par jour et 18,42 ha par foyer pour la période allant du 1^{er} juin au 20 juillet. Ce qui dénote une légère baisse des feux de forêt.

En comparaison, la direction générale des forêts a relevé également que pour la même période durant l'année 2006, 466 foyers ont été signalés sur une superficie totale de 2 959,88 ha dont 1 702,82 ha de forêts.

En ce sens, la direction générale des forêts appelle les citoyens à une grande vigilance et compte sur leur contribution pour la prévention et l'intervention sur les incendies.

Pour rappel, le dispositif engagé à travers les quarante (40) wilayas concernées préconise entre autres l'aménagement et l'entretien de 2 324 hectares de tranchées par feu, l'entretien, par les services des travaux publics, des accotements des routes traversant les massifs forestiers sur une longueur de 4 472 km ainsi que la confection, par les exploitants, de tournières autour des exploitations agricoles limitrophes aux forêts et présentant un danger de propagation de feu, sur une superficie de 3 803 ha.

S. H.

INTOXICATION ALIMENTAIRE DE 109 PERSONNES A SIDI-BEL-ABBES

2 personnes déférées devant le procureur

Dans la journée de lundi 23 juillet dernier, les services de sécurité ont présenté 2 personnes, à savoir le gérant d'une pizzeria et un ouvrier, devant le procureur de la République de Sidi-Bel-Abbès suite à l'intoxication alimentaire collective qui a touché 109 personnes.

Pour rappel, des personnes qui ont consommé le week-end dernier des pizzas dans un lieu de restauration du chef-lieu de Sidi-Bel-Abbès ont été prises de malaises (vertiges,

nausées, vomissements et douleurs) nécessitant leur évacuation vers le service infectieux du CHU Hassani-Abdelkader de Sidi-Bel-Abbès. Après avoir reçu les soins nécessaires, les victimes ont quitté l'hôpital à l'exception de trois personnes dans un état critique.

Les services de sécurité de la 3e Sûreté ont enregistré 18 plaintes des victimes sur les 109 intoxiqués.

Des échantillons des produits consommés (viande hachée et

mayonnaise) ont été prélevés pour des analyses. Une enquête a été ouverte pour déterminer les responsabilités dans cette intoxication collective.

A signaler que d'autres intoxications collectives ont été enregistrées et l'on parle de près de 80 autres personnes parmi elles des invités d'un mariage et des passagers d'un car provenant d'Oran qui ont consommé également des produits alimentaires.

A. M.